

Paris, le 09 octobre 2013

Table-ronde des acteurs de la filière laitière : La FNCL maintient sa vigilance sur l'évolution des relations commerciales

A la veille de la table ronde organisée jeudi 10 octobre par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en présence de l'ensemble des acteurs de la filière laitière, la FNCL - Fédération Nationale des Coopératives Laitières -, tient à rappeler les premières avancées de la médiation d'avril dernier ainsi que les enjeux de la filière laitière et des relations commerciales qui y sont liées. Quatre points sont à souligner :

- **Les avancées sur le prix du lait pour les producteurs*** ;
- **Les difficultés des transformateurs n'ont pas été suffisamment prises en compte ;**
- **Les hausses accordées en 2013 doivent faire partie du socle des négociations commerciales pour l'année 2014 ;**
- **La médiation n'est pas une réponse adaptée et durable aux enjeux de la filière.**

Pour une pérennité de la filière

Pour les coopératives laitières, la rémunération des associés-coopérateurs, leurs actionnaires, s'envisage dans une démarche globale, annuelle, et se décide à l'issue d'un travail partagé avec ces derniers. Cette rémunération n'est pas seulement composée du prix du lait mais également d'autres éléments comme les compléments de prix et les ristournes. C'est pour satisfaire à cette approche globale que les coopératives ont besoin d'être en bonne santé économique et assurer ainsi à leurs associés-coopérateurs leur activité dans la durée.

*« Il faut un juste positionnement des prix des produits qui tiennent compte de la réalité des charges pour assurer une santé économique durable à la filière. Sans évolution pérenne des relations commerciales, la situation ne peut pas s'assainir. La FNCL maintient que deux fondamentaux permettraient une amélioration pour l'ensemble des acteurs de la filière : la nécessité d'un climat de confiance et de dialogue et la prise en compte des hausses de tarifs des transformateurs sans risque de « marges arrières » déguisées. En ce sens, la FNCL souhaite une vigilance accrue des services de la DGCCRF** sur les conclusions des négociations commerciales 2014, pour s'assurer qu'elles soient bien réalisées dans le respect de la loi, »* dénonce Dominique Chargé, Président de la FNCL.

Vers des relations commerciales plus responsables ?

Rappelons que des relations commerciales respectueuses de l'ensemble des acteurs sont un des

maillons essentiels de la compétitivité des transformateurs, qui peuvent ainsi se développer (au niveau national et international), maintenir une activité sur l'ensemble des territoires de l'Hexagone et créer des emplois.

« Le recours à la médiation pour tout litige (inscrite dans le Projet de loi d'Avenir de l'Agriculture et de la Forêt) ne doit pas être obligatoire. Il risque d'installer un climat de défiance permanent entre les acteurs et de rigidifier toute la structuration des relations économiques. A la veille de la sortie des quotas, il nous faudra au contraire favoriser l'échange et la réactivité. » déclare Dominique Chargé, président de la FNCL.

* En avril 2013, augmentation consentie du prix payé aux producteurs de 25 euros/1 000 litres en moyenne annuelle

** Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. Elle fédère, défend et représente les intérêts de ces coopératives et de leurs associés-coopérateurs. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents.

En France, au sein de la FNCL, 50 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par 42 000 associés-coopérateurs et 20 000 salariés. La coopération laitière représente 56 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de plus de 11,2 milliards d'euros en 2012. 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

<http://www.fncl.coop/>

Contacts Presse FNCL

Mélodie Deneuve, Responsable Communication :

01 49 70 72 87 / 06 89 75 30 04/ melodie.deneuve@fncl.coop